MERBES-LE-CHÂTEAU

Bulletin d'informations communales

N°2 - 2020

Prenez soin de vous et des autres

Editeur responsable : Ph. LEJEUNE 0479/34.89.51 philippelejeunemlc@gmail.com

Rédaction : N. PATERNOTTE 071/55.90.75 nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be

Le mot du Bourgmestre : Le COVID-19, ce n'est pas fini !

A la date du 21/04/2020, on dénombrait, depuis le début de l'épidémie, près de 6.000 décès dûs au COVID-19 en Belgique, répartis de façon à peu près égale entre les hôpitaux et les maisons de repos. Ce jour-là, près de 6.000 patients étaient encore hospitalisés dont plus d'un millier dans les unités de soins intensifs. Parmi ces derniers, près de 800 bénéficiaient d'une assistance respiratoire mécanique et se trouvaient dans une situation engageant leur pronostic vital.

Le confinement de la population, décrété par les autorités le 17 mars, a eu pour effet de limiter l'accroissement des cas positifs et d'éviter un afflux trop important de cas graves dans les hôpitaux qui aurait entraîné la saturation des unités de soins intensifs et la désorganisation complète de notre système de santé. Aujourd'hui, le nombre de cas hospitalisés semble plafonner. Le confinement a donc permis de reprendre le contrôle sur l'épidémie mais on n'assiste pas encore à une diminution très significative des cas hospitalisés, ni d'ailleurs des décès journaliers.

Il faut aussi se méfier de l'apparition d'un deuxième pic épidémique lié à une situation aujourd'hui mal maîtrisée dans les maisons de repos, à un relâchement observé des mesures de confinement par une petite partie de la population ou à une levée trop hâtive ou insuffisamment préparée du confinement.
Il s'agit de bien comprendre que si l'activité du SARS-CoV-2 ne se réduit pas d'elle-même (comme c'est le cas pour le virus de la grippe saisonnière), la maladie va rester présente dans la population tant que celle-ci n'aura pas acquis une immunité suffisante par contact avec le virus ou à la suite d'une vaccination spécifique.

Le Gouvernement fédéral, par un nouvel arrêté ministériel du 17/04/2020, **a donc décidé de poursuivre les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19** prises par les arrêtés antérieurs datés du 23/03, du 24/3 et du 03/04, et ce **jusqu'au 03/05/2020**. Quelques adaptations sont cependant apparues comme l'autorisation de rouvrir, moyennant le respect des règles de distanciation sociale, les magasins de bricolage et les jardineries. L'interdiction des voyages scolaires est, quant à lui, d'application jusqu'au 30/06/2020.

La stratégie du confinement, choisie par nos autorités, a pour double objectif de limiter la propagation du virus et de protéger les populations à risque comme les personnes âgées ou celles souffrant de pathologies chroniques.
Pour entreprendre un dé-confinement que j'imagine progressif, il convient d'attendre que le nombre de malades COVID-19 hospitalisés ait suffisamment baissé afin d'éviter l'émergence d'un nouveau pic épidémique que les hôpitaux ne pourraient absorber. Toute sortie du confinement impose aussi d'élargir le dépistage à toutes les personnes symptomatiques afin de pouvoir les isoler, déterminer leurs contacts (tracing) et ainsi rompre les chaînes de transmission. Aujourd'hui, les tests de détection du virus ou de détection d'une immunité acquise sont disponibles et vont donc pouvoir être utilisés à large échelle, ce qui n'était pas le cas au début de l'épidémie.

Dans le cadre de la stratégie de dé-confinement qui sera choisie, des directives claires devront être données, sans trop tarder, par les autorités compétentes en ce qui concerne les écoles, la reprise du travail au sein des entreprises et des commerces ou encore les activités touristiques, sportives et récréatives.

Un autre élément essentiel dans la gestion de cette crise sanitaire est évidemment la disponibilité en équipement de protection individuelle (masques, blouses, lunettes, visières, bonnets) pour les soignants. C'est ce qui a fait cruellement défaut au début de l'épidémie et qui est d'ailleurs encore problématique aujourd'hui dans certains secteurs comme les maisons de repos. Les masques sont également indispensables pour les individus contaminés en isolement afin de protéger leur entourage mais aussi pour l'ensemble de la population afin de renforcer le concept de distanciation sociale par l'adjonction d'une barrière physique.

C'est pourquoi, à l'échelle de notre commune et afin de déjà préparer la sortie du confinement, **le Collège met tout en œuvre pour pouvoir offrir à l'ensemble de la population un masque en tissu (et donc lavable)**. Nos concitoyens pourraient ainsi disposer d'une protection satisfaisante dans les actions de la vie quotidienne. Afin de mener à bien cette entreprise, Mme Carole Bougard, que je remercie vivement pour son dévouement, fait d'ailleurs appel à des personnes de notre entité pour pouvoir compléter la formidable équipe de couturières de sa classe de couture.

Je suis bien conscient que ces mesures de confinement deviennent lourdes à supporter pour chacun d'entre nous.
Je m'attends aussi à ce que la relance économique soit progressive et que des difficultés financières ou autres attendent bon nombre de nos concitoyens en dépit des quelques mesures de sauvegarde prises par les autorités fédérales et régionales. A cet égard, le CPAS de notre commune peut également apporter des aides spécifiques dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes.

Faisons en sorte, toutefois, de bien respecter, sans rechigner, toutes ces mesures sanitaires qui limitent le risque de propagation du virus car elles préservent notre avenir et permettront de retrouver notre convivialité légendaire dans quelques mois. Trop de nos proches aujourd'hui sont victimes de cette maladie et en paient parfois un lourd tribut.

Montrons-nous solidaires, déterminés et confiants dans la capacité de l'homme à faire face à l'adversité. Partout dans le monde, les laboratoires de recherche sont mobilisés pour mettre au point un vaccin et trouver des médications efficaces contre le COVID-19.

C'est quand il fait nuit qu'on voit le plus briller la lumière.

Philippe Lejeune

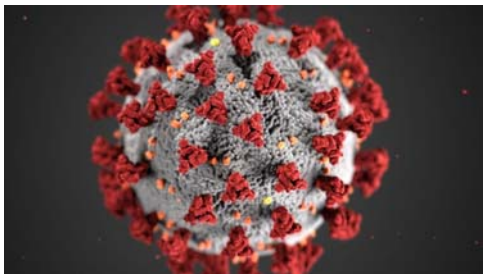

NB : le site de la commune www.merbeslechateau.be
ainsi que le site www.info-coronavirus.be
peuvent être utilement consultés.

Fabrication des masques - Merci à nos couturières

Confection de masques - **Des citoyennes se mobilisent...**

En ces temps difficiles, nous tenons à féliciter l'initiative de l'école de couture de Merbes-le-Château dont le professeur , Mme Carole BOUGARD, et plusieurs élèves ont décidé de confectionner des masques qui ont déjà été fournis au personnel du CPAS et aux prestataires de soins indépendants domiciliés sur l'entité.

Nous insistons toutefois sur le fait que ces masques ne sont pas certifiés pour un usage hospitalier mais qu'ils constituent une aide bien utile pour nos intervenants de 1ère ligne.

Nous remercions également Mme Eleonore HENQUIN (don de masques à la commune) et l'association INNER-WHEEL (don de masques au personnel soignant de l'entité).

« Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur travail et leur sens de la solidarité avec le monde de la santé ».

Accès aux services communaux, site internet et guichet en ligne

Nous avons adapté l'accès à nos services communaux en raison de la situation actuelle liée au COVID 19.

Il est souhaitable de prendre contact par téléphone ou par mail pour un éventuel rendez-vous afin d'éviter au maximum les contacts directs pour votre santé et la nôtre.

Néanmoins, nos bureaux restent ouverts selon l'horaire suivant :

⇒ Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h - le vendredi de 9h à 12h

⇒ Les permanences du 3ème samedi du mois ainsi que du mercredi soir sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.

Pour toutes demandes de documents, nous vous conseillons toutefois de privilégier **le guichet en ligne accessible via notre site internet** .

Site internet : www.merbeslechateau.be

Contact : Bureau de population **071/55.90.70**

population@commune-merbes-le-chateau.be

CPAS de Merbes-le-Château

Suivant les recommandations du Gouvernement fédéral et afin d'éviter la propagation du coronavirus, le CPAS doit, dans la mesure du possible, limiter les contacts avec les usagers.

Ces mesures sont prises dans le but de renforcer le dispositif existant par des mesures additionnelles de distanciation sociale. Le CPAS adapte ses services mais reste accessible au public.

CPAS, rue Dorlot 7 à MERBES-LE-CHATEAU

Service administratif Celui-ci est joignable uniquement par téléphone au n° **071/59.75.40**.

Service social L'accueil téléphonique reste assuré aux numéros de téléphone suivants :

- Pour les revenus d'intégration sociale : **071/59.75.42 – 071/59.75.43**
- Pour les aides sociales : **071/59.75.45**

Si votre demande ne nécessite pas une rencontre avec une assistante sociale, elle sera traitée par contact téléphonique, par courrier postal ou par courrier électronique.

Pour les demandes imposant une rencontre avec une assistante sociale ou en cas d'urgence, la permanence sera assurée uniquement sur rendez-vous.

Permanence médiation de dettes Pour ce service, veuillez adresser votre demande à l'assistante sociale au n° de téléphone : **071/59.75.44**

Permanence pour les demandes d'allocations de chauffage **Les permanences sont momentanément supprimées. Les demandes doivent être introduites par courrier postal ou déposées dans la boite aux lettres du CPAS.**

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser au n° de téléphone : **071/59.75.41**

Taxi social Le taxi social est **réservé aux urgences** : rendez-vous médicaux ne pouvant être reportés, courses pour les personnes isolées.

Le compteur à budget reste accessible.

Merci de votre compréhension.

C.P.A.S – Compteur à budget – Avis d'ORES

PAS DE COUPURE DE VOTRE COMPTEUR À BUDGET POUR TOUTE LA DURÉE DU CONFINEMENT JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Pour bénéficier de cette mesure, vous devez, lors de votre prochain rechargement :

1) Passer votre carte dans votre compteur

2) Passer votre carte dans un terminal de rechargement

3) Passer de nouveau votre carte dans votre compteur

La mesure ne sera applicable que s'il vous reste du crédit sur votre compteur.

Une fois cette opération effectuée, votre solde sera gelé pour toute la durée du confinement jusqu'à nouvel ordre.
Nous attirons votre attention sur le fait que **l'énergie que vous consommerez reste payante à votre tarif normal**.
La seule différence est que vous ne devrez plus la payer à l'avance.

Lorsque les mesures prises seront levées, vous devrez donc payer l'énergie qui aura été consommée.
Vous pouvez continuer à recharger votre compteur à budget.
Votre crédit sera stocké mais pas décompté. Ceci vous permettra de constituer une réserve d'euros car, à la fin de la période de confinement, vous devrez payer l'énergie consommée.

Lorsque des contacts sont nécessaires, il est primordial de respecter les mesures préventives d'hygiène :
Vous pouvez appliquer les mesures suivantes pour améliorer votre hygiène personnelle :

- Restez à la maison si vous êtes malade.
- Lavez-vous régulièrement les mains.
- Utilisez toujours des mouchoirs en papier neufs et jetez-les ensuite dans une poubelle fermée.

Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou toussez dans le pli du coude.

Contribuez à ralentir la propagation du virus grâce aux conseils suivants :

- Evitez de donner la main, embrasser ou étreindre lorsque vous saluez quelqu'un.
- Faites attention aux groupes à risque (personnes de plus de 65 ans, diabétiques, personnes souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, personnes immonudéprimées, ...).
- Les enfants ne tombent pas gravement malades à cause du coronavirus, mais peuvent le propager facilement. Le contact entre les enfants et les personnes âgées n'est donc pas recommandé.
- Essayez de garder vos distances dans les endroits à forte fréquentation.

Évitez tout contact avec des personnes visiblement malades ou gardez une distance suffisante.

De plus, soyez vigilant quant aux symptômes de COVID-19 : fièvre, toux, problèmes respiratoires, maux de gorge, maux de tête, douleurs musculaires…

En cas de symptômes décrits ci-dessus, contactez votre médecin traitant par téléphone.

HYGEA – Informations

Rappel sacs conformes

Nous constatons qu'encore beaucoup de concitoyens déposent d'anciens sacs blancs lors de la collecte des immondices. Nous vous rappelons que **seuls les sacs bruns ou moka** sont désormais conformes pour la collecte des **déchets résiduels**.

Les personnes qui sont encore en possession d'anciens sacs blancs Hygea peuvent les échanger à l'Administration Communale, même si le rouleau est entamé.

Report de la distribution des sacs poubelle 2020

En raison de la situation actuelle liée au coronavirus, la distribution des sacs poubelle par la Commune n'aura pas lieu comme prévu au mois de mai et est donc reportée.

Les dates de permanences vous seront communiquées ultérieurement.

ANNULATION DES FESTIVITES

Nous vous informons que les diverses festivités communales qui devaient avoir lieu prochainement (**Commémoration du 08 mai, marche Adeps du 14 juin, Grand Feu et son jogging du 19 juin**…) sont bien entendu annulées en cause du coronavirus.

Nous vous communiquerons en temps voulu les activités qui pourraient être organisées ultérieurement.

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n°1/2020).

Oui, 1210. On peut aussi se rendre compte qu'un nombre auto-descriptif a un nombre de chiffres égal à la somme de ses chiffres.

Nouveau problème : « S'habiller correctement »

J'ai rangé 24 chaussettes rouges et 24 chaussettes bleues dans un tiroir d'une pièce obscure.
Quel nombre minimum de chaussettes dois-je sortir du tiroir pour être sûr d'en avoir deux de la même couleur ?

Archery Club Labuissière - Tir du Roy 2020

Le samedi 7 mars 2020, les archers (locaux et invités) réunis pour le traditionnel Tir du Roy ont reçu la visite de notre Bourgmestre Philippe Lejeune et des autres membres du collège.

Ce sont nos empereurs : Didier FORGET et Gérald DELTOUR qui, à l'issue de l'analyse des cibles de chacun des participants ont établi les résultats qui permettent de constater que la relève est assurée au sein de notre club grâce aux performances de nos jeunes archers. (voir ci-dessous) :

Pour les Archers de LABUISSIERE :

	RECURVE	COMPOUND
ROY	PREAUX Valentin	BOEYKENS Christopher
1er PRINCE	BONDUEL Pierre	DELOBEL Benjamin
2e PRINCE	POCOROBBA Gaëtan	AUQUIERT Maurice

Nos jeunes lauréats

Notre échevine des fêtes, Véronique PREAUX a procédé à la remise des magnifiques trophées offerts par l'Administration Communale pour le classement aux points :

RECURVE : BONDUEL Pierre (LAB)

COMPOUND : DELTOUR Gérald (LAB)

Rubrique état civil

Suite au Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D), nous ne pouvons communiquer que les noms des personnes ayant donné leur autorisation pour paraître dans cette rubrique. Cette liste ne correspond donc pas au nombre exact de naissances, mariages et décès qui ont eu lieu dans notre entité.

Naissances

- DUBRULLE Orlan - 20/03/2020 - LB
- PAULUS Juliette - 27/03/2020 - LB

Mariages

- BEGAUX Serge et DELANNOY Cindy - 29/02/2020 - MLC
- FRANCOTTE Quentin et LECLERCQ Amandine - 07/03/2020 - MLC
- BARISAN Antoine et CUSCHERA Noémi - 04/04/2020 - MLC

La réception organisée chaque année pour les **Noces d'Or, de Diamant, de Brillant et plus vieilles mamans de l'entité** n'aura pas lieu durant le mois de mai mais sera reportée à une date ultérieure.

Les jubilaires seront prévenus en temps voulu.

Réception reportée

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1. LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.

2. UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUBELLE FERMÉE.

3. SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.

4. RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR

www.info-coronavirus.be

service public fédéral
SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

E.R. TOM AUWERS, PLACE VICTOR HORTA 40/10, 1060 BRUXELLES